



COMMUNE DE ST-QUENTIN-FALLAVIER (ISERE)

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 10 JUILLET 2014

ARRIVEE

Le Conseil Municipal de St-Quentin-Fallavier, dûment convoqué par le Maire le 4 juillet 2014, s'est assemblé au lieu habituel de ses séances sous la présidence de Michel BACCONNIER, Maire.

Le nombre de conseillers municipaux en exercice est de 29.

Présents : Mesdames et Messieurs les conseillers en exercice à l'exception de ceux qui, absents, ont délégué leur pouvoir : Cécile PUVIS DE CHAVANNES à Sophie BAUDOUIN – Bernadette CACALY à Pascal GUEFFIER – Nicole MAUCLAIR à Claude BERENGUER

Il a été procédé, conformément à l'article L.2121.15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris au sein du Conseil : Virginie SUDRE a été désignée.

DELIB 2014.07.10 02

OBJET : Proposition de commissaires pour siéger dans la commission communale des impôts

L'article 1650, paragraphe 3 du Code Général des Impôts, précise que la durée du mandat des membres de la commission communale des impôts directs est la même que celle du mandat des membres du Conseil Municipal, et que de nouveaux commissaires doivent être nommés dans les deux mois qui suivent le renouvellement des Conseils Municipaux.

Aussi, convient-il à la suite du renouvellement général du Conseil Municipal, de procéder à la constitution d'une nouvelle commission communale des impôts directs.

Cette commission, outre le maire ou l'adjoint délégué, qui en assure la présidence, comprend six commissaires titulaires et six commissaires suppléants, ce nombre étant porté à huit dans les communes de plus de 2000 habitants.

Il convient donc d'établir une liste de présentation de seize commissaires titulaires et seize commissaires suppléants parmi lesquels les Services Fiscaux désigneront les commissaires qui siégeront à cette commission (huit titulaires et huit suppléants).

Les personnes suivantes ont accepté de faire éventuellement partie de ladite commission :

Titulaires:

- Claude BERENGUER
- Alain CACALY
- Gilles CHARMILLON
- Louis CHEVALIER
- Michel COTTIN
- Robert DREVON
- Michel GALLIEN
- Jean-Louis HUGONY
- Christophe LIAUD

- Françoise LOPEZ
- Jean-François MARTIN
- Paulette MAZET
- Roger MEYNAND
- Danielle NADALLE
- Charles VIAL (propriétaire de bois)
- Gilbert BOURNAY (domicilié à Heyrieux)

Suppléants:

- Charles NECTOUX
- Monique NEMOZ
- Christian DEVAL
- Christian ESTREMS
- Rose DEPLANCKE
- Nadège LIGONNET
- Nicole MAUCLAIR
- Odile BEDEAU DE L'ECOCHERE
- Nathalie DUMOUCHEL
- Michel GAGET
- Laurent PIGEYRE
- Arthur MORALES
- Serge BLERVAQUE
- Daniel TANNER
- Martial VIAL (propriétaire de bois)
- Michel THOLLET (domicilié à Lyon)

Après en avoir délibéré, le conseil municipal :

 PROPOSE la liste des personnes susvisées aux Services Fiscaux afin que soit arrêtée la composition de la nouvelle commission communale des impôts directs

A l'unanimité.

St-Quentin-Fallavier, le 11 juillet 2014. Publication et transmission en sous-préfecture le 5 JUIL. 2014

Le Maire,

Michel BACCONNIER

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Grenoble dans le délai de deux mois à dater de sa publication. Dans ce même délai, un recours gracieux peut être déposé devant l'autorité territoriale, cette démarche suspendant le délai de recours contentieux.